



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

Soixante-huitième session

Genève, 16-18 juin 2021

Rapport de la soixante-huitième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés**I. Introduction**

1. Dorian LaFond (États-Unis d'Amérique) a présidé la soixante-huitième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés, organisée sous forme hybride avec interprétation.
2. Le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Europe (CEE), Dmitry Mariyasin, a ouvert la session en souhaitant aux représentants la bienvenue à la session hybride et en rappelant l'importance des normes de qualité des produits agricoles à la CEE ainsi que leur rôle dans les systèmes alimentaires durables et dans l'économie circulaire.
3. Il a évoqué les préparatifs en cours en vue du premier Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et la contribution de la CEE à ceux-ci, notamment par l'intermédiaire de la Coalition thématique sur les systèmes alimentaires durables. Il a remercié les représentants de leur travail et de leur soutien, les a félicités pour les progrès réalisés malgré la pandémie de COVID-19 et leur a souhaité des délibérations fructueuses lors de la session.

II. Participation

4. Des représentants des pays ci-après ont participé à la session : Afrique du Sud, Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Kazakhstan, Kirghizistan, Maroc, Ouzbékistan, Pologne, Tadjikistan et Turquie.
5. La Commission européenne était représentée.
6. Un représentant du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Tadjikistan a également participé à la session.
7. Y ont également assisté des représentants des organisations invitées en qualité d'observateurs, des organisations non gouvernementales et des associations suivantes : Alimkhan Exim Group, American Peanut Council, l'ONG autrichienne Hilfswerk International, le bureau de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) au Kirghizistan et le Conseil international des fruits à coque et des fruits séchés (INC).



III. Adoption de l'ordre du jour

8. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire.

IV. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires

9. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE, Elisabeth Tuerk, a souhaité la bienvenue aux représentants. Elle a fait un tour d'horizon des réunions intergouvernementales pertinentes tenues en 2020, comme les consultations informelles du Comité directeur des capacités et des normes commerciales menées en juin 2020 et la session informelle du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) tenue en novembre 2020. Elle a annoncé que la sixième session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales se tiendrait sous forme hybride les 21 et 22 juin 2021.

10. M^{me} Tuerk a également indiqué que, dans le cadre d'une procédure d'approbation intersessions, le Groupe de travail avait adopté un nouveau programme de travail axé sur la transparence des marchés, la sécurité alimentaire et le renforcement de la collaboration et a mis l'accent sur les travaux à venir sur de nouveaux sujets tels que les systèmes alimentaires durables et l'économie circulaire, ainsi que sur le lien entre l'utilisation durable des ressources naturelles et les mesures visant à atténuer les effets négatifs des changements climatiques.

11. M^{me} Tuerk a décrit brièvement les axes de travail et les résultats pertinents, notamment le lancement de l'outil FeedUP@UN renforcé par la technologie de la chaîne de blocs et l'intérêt de cet outil pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable n^{os} 2, 8, 11 et 12. Elle a invité les délégations à faire savoir à la Section spécialisée si leur pays souhaitait piloter cet outil au niveau national ou régional. Elle a donné deux exemples d'événements mondiaux et régionaux : le lancement par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de sa publication régionale phare en mai 2021, organisée avec la contribution de la CEE, et la table ronde virtuelle CEE-FAO intitulée « Food for Partnerships – Sustainable, Resilient and Climate-proof Food Supply Chains » (Alimenter les partenariats – des chaînes d'approvisionnement durables, résilientes et à l'épreuve du climat), organisée en novembre 2020.

12. La soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue les 20 et 21 avril 2021 sur le thème « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ». M^{me} Tuerk a présenté succinctement les décisions (https://unece.org/sites/default/files/2021-03/E_ECE_1500-2103148F.pdf), en mettant l'accent sur la déclaration de haut niveau appelant à renforcer les travaux sur l'économie circulaire dans la région de la CEE et en invitant les organes subsidiaires de la CEE à envisager d'intégrer cette notion dans leur champ d'action (https://unece.org/sites/default/files/2021-03/E_ECE_1497-2102163F.pdf).

13. Le secrétariat a indiqué que toutes les décisions de la Section spécialisée seraient approuvées dans le cadre d'une procédure intersessions avant d'être envoyées au Groupe de travail pour adoption en novembre 2021. Le rapport serait adopté selon une procédure écrite.

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

14. La représentante du Conseil international des fruits à coque et des fruits séchés (INC) a indiqué que les relations de travail et la collaboration entre l'INC et la CEE étaient excellentes. Elle a présenté l'INC, qui compte plus de 859 entreprises membres dans 82 pays sur les cinq continents, comme étant le principal représentant de l'industrie mondiale des fruits séchés et des fruits à coque.

15. La représentante a expliqué que l'INC avait l'ambition d'être la source internationale d'informations sur les fruits à coque et les fruits séchés considérés sous l'angle de la santé, de la nutrition, des statistiques de production, du commerce et de la consommation, de la sécurité alimentaire, des normes et des réglementations nationales et des normes de qualité agricole. À cet égard, l'INC avait publié plusieurs documents techniques fondés sur les normes CEE-ONU pour les produits secs et séchés et avait organisé des webinaires à l'intention de plus de 1 000 représentants du secteur. La représentante a souligné que l'INC et la CEE avaient travaillé ensemble à l'élaboration d'une affiche sur les noix de cajou et à la production d'une vidéo pour la Journée internationale des forêts, et a indiqué que l'INC participait au lancement par la FAO de l'Année internationale des fruits et des légumes (2021).

16. Un représentant du Groupe de travail de l'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan) a souligné le rôle de l'organisation dans la promotion en Asie centrale des normes de qualité commerciale de la CEE. La Section spécialisée a pris note des informations communiquées par le représentant du Groupe de travail, y compris l'annonce d'une réunion sur les normes commerciales applicables aux fruits et légumes frais et aux produits secs et séchés, qui se tiendra à Almaty (Kazakhstan).

V. **Élaboration de nouvelles normes**

a) **Noix de pécan en coque**

17. À sa session de novembre 2020, le Groupe de travail avait adopté le projet de norme révisée soumis par la Section spécialisée en tant que recommandation de la CEE pour les noix de pécan en coque pour une période d'essai d'un an. La Section spécialisée a examiné la recommandation, en particulier les parties relatives à la classification selon la couleur et aux caractéristiques minimales. Bien que certaines délégations soient favorables à la soumission de la recommandation au Groupe de travail pour approbation en tant que nouvelle norme CEE-ONU, la délégation des États-Unis a demandé la prolongation de la période d'essai pour une année supplémentaire car la norme nationale est en cours de révision aux États-Unis.

18. La Section spécialisée a décidé de soumettre la recommandation pour les noix de pécan en coque au Groupe de travail à sa session de novembre 2021 en vue d'une prolongation d'un an de la période d'essai.

b) **Cerneaux de noix de pécan**

19. À sa session de novembre 2020, le Groupe de travail avait adopté le projet de norme révisée soumis par la Section spécialisée en tant que recommandation pour les cerneaux de noix de pécan pour une période d'essai d'un an. La Section spécialisée a examiné la recommandation, en particulier les parties relatives aux caractéristiques minimales et les dispositions concernant les tolérances. Bien que certaines délégations soient favorables à la soumission de la recommandation au Groupe de travail pour approbation en tant que nouvelle norme CEE-ONU, la délégation des États-Unis a demandé la prolongation de la période d'essai pour une année supplémentaire car la norme nationale est en cours de révision aux États-Unis.

20. La Section spécialisée a décidé de soumettre la recommandation pour les cerneaux de noix de pécan au Groupe de travail à sa session de novembre 2021 en vue d'une prolongation d'un an de la période d'essai.

c) **Amandes d'abricots**

21. À sa session de novembre 2020, le Groupe de travail avait adopté le projet de norme révisée soumis par la Section spécialisée en tant que recommandation pour les amandes d'abricots pour une période d'essai d'un an. La Section spécialisée a examiné la

recommandation et les parties relatives aux caractéristiques minimales, ainsi que les dispositions concernant les tolérances de qualité et le calibrage.

22. La délégation turque s'est dite préoccupée par la limite maximale de la teneur en eau, actuellement fixée à 6,5 %, et a proposé de l'abaisser à 6 %, dans le but d'éviter une détérioration rapide du produit et les pertes alimentaires qui en découlent. Elle a également expliqué qu'une teneur en eau supérieure à 6 % pouvait entraîner des problèmes de sécurité sanitaire des amandes d'abricots. La délégation tadjike a indiqué qu'en réponse à la demande des pays importateurs, des amandes d'abricots ayant une teneur en eau allant jusqu'à 7 % avaient été exportées au cours des deux dernières années et considérées comme acceptables. Une baisse des valeurs concernant les tolérances admises pour la qualité dans les catégories I et II a été demandée et la Section spécialisée a accepté d'examiner la question pendant la période de consultation, après la session.

23. La question a ensuite été examinée au sein d'un groupe de travail composé des représentants du Groupe de travail de l'Asie centrale, de la Turquie et des États-Unis, à l'issue des travaux duquel les délégations ont décidé de maintenir à 6,5 % la teneur en eau maximale autorisée, tout en prenant note de la préoccupation de la Turquie concernant les problèmes potentiels de sécurité sanitaire des aliments.

24. La Section spécialisée a décidé de soumettre la recommandation concernant les amandes d'abricots au Groupe de travail à sa session de novembre 2021, pour adoption en tant que norme CEE-ONU, après la période de consultation.

d) Kakis séchés

25. À sa session de 2020, la Section spécialisée avait examiné le projet de norme proposé pour les kakis séchés, puis tenu des consultations après la session. Elle a examiné le projet révisé et toutes les parties entre crochets. Le texte modifié portait sur la définition du produit, les caractéristiques minimales (modification du texte de la note de bas de page concernant la pellicule blanche), la teneur en eau (détermination du traitement utilisé dans les pays producteurs, présence du calice et alignement des titres de colonnes sur la norme-cadre), le calibrage (nombre de fruits par kilogramme) et les tolérances de qualité (détermination de la nécessité ou non d'établir une distinction entre les kakis séchés pelés et non pelés ; segmentation des défauts et ajustement des tolérances). Après avoir examiné les propositions présentées par les délégations de l'Allemagne, des États-Unis, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, la Section spécialisée a approuvé les modifications proposées à la norme.

26. La Section spécialisée a décidé de soumettre le projet de norme sur les kakis séchés au Groupe de travail en novembre 2021 pour adoption en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an, après la période de consultation et selon la procédure d'approbation intersessions.

e) Arachides en coque crues et grillées

27. À sa session de 2020, la Section spécialisée avait décidé d'inclure les arachides grillées dans la nouvelle norme CEE-ONU, dont le nouveau titre serait : « Arachides en coque crues et grillées ». La Section spécialisée a examiné le projet de proposition révisée et a modifié les parties relatives à la teneur en eau et au classement ainsi que les dispositions concernant le calibrage et les tolérances.

28. La Section spécialisée a décidé de soumettre le projet de norme au Groupe de travail pour adoption en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an, après la période de consultation.

f) Arachides décortiquées crues et grillées

29. À sa session de 2020, la Section spécialisée a décidé d'inclure les arachides décortiquées grillées dans le nouveau projet de norme CEE, dont le nouveau titre serait : « Arachides décortiquées crues et grillées ». La Section spécialisée a examiné le projet de proposition révisée et en a modifié plusieurs parties.

30. La Section spécialisée a décidé de supprimer la référence aux arachides décortiquées crues dans l'alinéa « exemptes de rancissement » dans les caractéristiques minimales. La prescription sera ainsi applicable aux arachides décortiquées crues tout comme aux arachides décortiquées grillées. La Section spécialisée est convenue que la teneur maximale en eau s'établirait à 10 % pour les arachides décortiquées crues et à 4 % pour les arachides décortiquées grillées, les pourcentages étant actuellement indiqués entre parenthèses. Elle a levé la restriction selon laquelle seules les arachides décortiquées entières peuvent entrer dans la catégorie Extra. Dans la disposition concernant le calibrage, la Section spécialisée a décidé que la mesure pouvait s'effectuer en arachides décortiquées par once, grammes ou livres. Elle a approuvé le libellé proposé et les valeurs indiquées dans les dispositions concernant les tolérances.

31. La Section spécialisée a décidé de soumettre le projet de norme au Groupe de travail pour adoption en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an, après la période de consultation.

VI. Examen des normes CEE-ONU actuelles

a) Pruneaux

32. La Section spécialisée a examiné la recommandation révisée pour les pruneaux, dont la durée d'application avait été prolongée par le Groupe de travail en novembre 2019, puis en 2020. Le Président a expliqué qu'il n'avait pas été possible de dégager un consensus ces deux dernières années en raison des dispositions relatives au calibrage. La délégation française a informé la Section spécialisée des travaux menés au cours de l'année écoulée et a proposé d'ajouter le tableau concernant le calibrage des pruneaux dénoyautés au tableau des pruneaux non dénoyautés.

33. La Section spécialisée a demandé au secrétariat d'organiser une séance de suivi en ligne, au cours de laquelle le Groupe de travail harmonisera la section sur le calibrage, compte tenu de la proposition de la France concernant les dispositions sur le calibrage des pruneaux dénoyautés et non dénoyautés. En cas d'accord, le projet révisé sera soumis au Groupe de travail en novembre 2021 pour adoption. Les modifications soumises à consultation (entre crochets) ont été intégrées dans le document d'après-session.

b) Noix de cajou

34. La Section spécialisée a noté qu'en raison de la pandémie de COVID-19, les pays producteurs ne sont parvenus ni à élaborer un projet de norme, ni à dégager un consensus à ce sujet.

35. La Section spécialisée a décidé de reporter à sa session de 2022 l'examen du projet de norme sur les noix de cajou.

c) Dattes séchées

36. La Section spécialisée a examiné la proposition de modification de la norme CEE-ONU pour les dattes séchées. La délégation allemande, faisant valoir que les dattes sont commercialisées à l'état naturel et généralement sans mesures de séchage supplémentaires, a proposé de supprimer l'adjectif « séchées » dans l'intitulé de la norme, qui deviendrait la « norme CEE-ONU pour les dattes ». La délégation turque a approuvé cette proposition ;

la délégation des États-Unis a exprimé sa préoccupation, en invoquant la différence existant entre les dattes séchées et non séchées, notamment s'agissant du degré de maturité et de la gamme de couleurs.

37. La délégation allemande a reconnu que la commercialisation des dattes était différente selon le degré de maturité et a précisé que la norme actuelle de la CEE-ONU ne s'appliquait qu'au degré le plus avancé. Elle a proposé que les degrés de maturité qui seraient visés par la norme soient décrits, en excluant les premiers degrés. Un compromis a été trouvé avec la modification des parties relatives à la définition du produit et à l'étiquetage afin de préciser le degré de maturité des dattes.

38. La délégation allemande a proposé de noter les changements proposés dans la version actualisée du projet et de diffuser le document pour consultation après la session, puis soumission selon la procédure d'approbation intersessions. En cas d'accord, le projet révisé sera soumis au Groupe de travail à sa session de novembre 2021 pour adoption.

d) Révision de la norme-cadre pour les produits secs et séchés

39. La délégation allemande a fait remarquer que les modifications qu'il était proposé d'apporter à la norme-cadre avaient déjà été prises en compte et approuvées à la session de 2020 de la Section spécialisée. Elle a proposé d'aligner toutes les normes relatives aux produits secs et séchés sur l'édition 2020 de la norme-cadre, afin de faciliter une meilleure compréhension des normes CEE-ONU par les professionnels du secteur.

40. La Section spécialisée a demandé au secrétariat d'introduire les modifications apportées à la norme-cadre adoptée en 2020 dans toutes les normes existantes dans le courant de l'année prochaine et avant la session de 2022 de la Section spécialisée.

VII. Plan d'échantillonnage pour les fruits à coque et les produits séchés et lignes directrices en matière d'inspection pour les produits secs et séchés

41. À sa session de 2019, le Groupe de travail avait approuvé la décision de la Section spécialisée de présenter et d'examiner un projet de plan d'échantillonnage au cours d'un atelier sur l'inspection devant être organisé par la Turquie à Izmir. L'atelier n'a pu se tenir ni en 2020 ni en 2021 en raison de la pandémie. La délégation turque a proposé de poursuivre le processus d'adoption, en tenant compte des restrictions de voyage en 2021 et éventuellement en 2022. La délégation allemande a appuyé cette proposition et a proposé d'établir une version définitive du plan d'échantillonnage et de le soumettre au Groupe de travail à sa session de novembre 2021 pour adoption.

42. La Section spécialisée a décidé de mettre la dernière main au plan d'échantillonnage et a demandé au secrétariat d'organiser une séance de suivi afin d'examiner le document et de répondre aux préoccupations. La version finale sera diffusée pour approbation dans le cadre d'une procédure intersessions. Si les directives relatives au plan d'échantillonnage sont approuvées, la Section spécialisée les soumettra au Groupe de travail pour adoption à sa session de novembre 2021.

VIII. Matériels explicatifs

a) Affiche sur les noix de cajou

43. À la session de 2020, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de l'affiche explicative sur les noix de cajou. L'affiche mentionnait un défaut (tacheté) qui ne figurait pas dans la norme CEE-ONU révisée pour les noix de cajou. Étant donné que cette norme avait été révisée pour la dernière fois en 2013, la Section spécialisée était convenue d'attendre la prochaine révision de la norme pour examiner l'affiche explicative et en établir une version définitive.

44. La norme relative aux noix de cajou n'a pas été révisée en 2021 en raison de la pandémie de COVID, et son examen a été reporté à la session de 2022 pour permettre aux pays producteurs d'y participer. L'examen de l'affiche explicative a donc été lui aussi reporté.

b) Affiche sur les amandes décortiquées

45. La délégation allemande a demandé si les pays producteurs pouvaient élaborer une affiche sur les amandes décortiquées, étant donné que les affiches produites jusqu'à présent avaient été bien accueillies et que les amandes décortiquées étaient un produit très important dans le commerce international. La délégation des États-Unis a indiqué à la Section spécialisée qu'une affiche sur les amandes décortiquées avait été mise au point par les professionnels américains du secteur et qu'elle avait déjà été communiquée au secrétariat de la Section spécialisée et à certains pays membres. Cette affiche était mise à la disposition de tous les membres. Il a été convenu de créer un groupe de travail composé des représentants de l'Allemagne (Rapporteur), de l'INC, du Tadjikistan et des États-Unis pour examiner le projet.

46. La Section spécialisée est convenue que le Groupe de travail examinerait le projet lors d'une séance de suivi et élaborerait un projet d'affiche sur les amandes décortiquées, pour examen par la Section spécialisée à sa session de 2022.

IX. Réunion-débat sur les travaux futurs

Économie circulaire – Transition vers la circularité dans le commerce des denrées alimentaires

47. Le secrétariat a rendu compte des résultats de la soixante-neuvième session de la Commission, qui s'est tenue en avril 2021 et dont le thème principal était l'économie circulaire. Les délibérations de la session s'étaient traduites par une déclaration de haut niveau invitant tous les comités sectoriels et les organes subsidiaires à réexaminer leurs travaux afin de mettre davantage l'accent sur l'économie circulaire dans le cadre de leurs mandats, budgets et programmes de travail existants. Le secrétariat a invité les États membres à proposer toute idée de contribution potentielle à ce sujet, la discussion devant se poursuivre lors de la prochaine session du Groupe de travail, en novembre 2021.

48. La Section spécialisée a noté que, bien que le sujet de l'économie circulaire soit très important pour le secteur des fruits à coque et des fruits séchés, ce type d'examen ne relevait pas de son mandat, et a proposé que ce point soit examiné lors de la session du Groupe de travail.

Systèmes alimentaires durables et Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021

49. Le secrétariat a rendu compte du prochain Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui aura lieu en septembre 2021, en soulignant qu'il s'agissait d'une occasion de repenser nos systèmes alimentaires et en insistant sur le lancement prévu de nouvelles actions témoignant d'un changement dans la façon dont nous produisons et consommons. Tous les organes des Nations Unies étaient invités à contribuer au Sommet et la CEE y contribuera au niveau du Secrétaire exécutif et avec le soutien du Groupe de travail.

50. Le secrétariat a invité la Section spécialisée à contribuer au processus, et à le soutenir en faisant part de ses idées.

Mobiliser les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et utiliser les normes de qualité des produits agricoles pour assurer la résilience des chaînes d’approvisionnement

51. Le secrétariat a rendu compte des activités récentes relatives à un débat au niveau national sur l’alimentation et la nutrition. Compte tenu du rôle important des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le commerce durable, il souhaitait étudier les possibilités d’intégrer ces entreprises dans ses travaux. Il a invité la Section spécialisée à lui faire part de ses idées et suggestions.

52. Le secrétariat a également rendu compte de la formation en ligne sur les normes de qualité commerciale et a demandé si des pays souhaitaient participer à l’évaluation entre pairs. La Section spécialisée a demandé au secrétariat de distribuer les modules de formation en ligne à l’ensemble du groupe, pour examen et commentaires. Les délégations de l’Allemagne, de la Belgique, de l’Espagne et de la Finlande se sont engagées à soumettre un rapport (ce qui a garanti qu’au moins quatre pays feraient part de leurs commentaires).

Domaine d’interaction « Utilisation durable des ressources naturelles »

53. Le secrétariat a informé la Section spécialisée du renforcement de la coopération au sein de la CEE et de ses quatre domaines d’interaction. Conformément à la décision prise par la Commission à sa soixante-neuvième session, le Secrétaire exécutif envisageait de revoir la structure actuelle de ces domaines et de les réorganiser autour du thème de l’économie circulaire. La Section spécialisée serait informée en conséquence.

Résilience des chaînes d’approvisionnement de produits alimentaires et reprise post-COVID

54. La Section spécialisée est convenue que compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19, la discussion sur les chaînes d’approvisionnement de produits alimentaires et la reprise post-COVID devrait être reportée à la session du Groupe de travail.

Analyse de l’incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce des produits secs et séchés

55. Le secrétariat a informé la Section spécialisée de l’intérêt que suscitait l’analyse de l’incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce des produits secs et séchés. Il a sollicité des idées et des propositions pour mesurer l’incidence des normes de la CEE-ONU sur le commerce des produits agricoles, et a indiqué que l’Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) souhaitait collaborer à cette entreprise.

56. Le représentant des États-Unis a souligné que les questions relatives à l’économie circulaire, aux systèmes alimentaires durables et au thème commun de l’utilisation durable des ressources naturelles dépassaient le mandat confié à la Section, à savoir contribuer à l’élaboration de normes de qualité. Il a déclaré qu’il souhaitait participer à l’analyse de l’incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce des produits secs et séchés.

57. Le représentant de l’Allemagne a appuyé la position des États-Unis et a indiqué que sa délégation n’était pas en mesure de traiter les différents points proposés. Il a déclaré que dans son rapport, la Commission demandait des contributions sur les questions « relevant de leurs mandats » se limitant au soutien à la production et au commerce durables. Il a indiqué que l’outil FeedUP@UN, lancé récemment, représentait une contribution du Groupe de travail à l’alimentation durable et à l’économie circulaire.

58. La Section spécialisée a pris note du rapport établi par le secrétariat au titre du point 11 de l’ordre du jour et a accepté de contribuer à l’analyse de l’incidence des normes de qualité des produits agricoles sur le commerce des produits secs et séchés. À cet effet, elle a

recommandé d'organiser un débat avec l'INC et la FAO sur la collecte des données utiles pour l'évaluation de l'incidence des normes de qualité de la CEE.

59. La Section spécialisée a pris note des cartes des échanges commerciaux établies par l'INC et affichées sur son site Web, qui illustrent le volume des échanges des fruits secs et des fruits à coque (<https://www.nutfruit.org/industry/statistics>).

X. Travaux futurs

60. La Section spécialisée a décidé d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour pour 2022 :

- Révision de la norme sur les noix de cajou ;
- Élaboration de l'affiche explicative sur les noix de cajou ;
- Élaboration de l'affiche explicative sur les amandes décortiquées ;
- Alignement des normes existantes sur la norme-cadre ;
- Atelier sur le plan d'échantillonnage.

61. Toute autre proposition de travaux futurs devrait être envoyée au secrétariat dans les meilleurs délais, de préférence avant le 1^{er} février 2022.

62. La date et le lieu de la prochaine session seront communiqués au cours des prochains mois.

XI. Élection des membres du Bureau

63. La Section spécialisée a élu Dorian LaFond (États-Unis d'Amérique) à la présidence, et Aysegül Uluhan (Turquie) et Umed Aslanov (Tadjikistan) à la vice-présidence.

XII. Adoption du rapport

64. La Section spécialisée a adopté le rapport de sa session selon une procédure écrite.
